



Nantes, le 18 juin 2012

Se déplacer autrement en centre-ville dès le 1er octobre prochain



Dossier de presse

Contact presse

Nacéra Arnauld des Lions
Tél. : 0240994844
Port. : 0675250417

Nantes Métropole
Direction de la communication
44923 Nantes CEDEX9



Sommaire

Pour un centre-ville apaisé avec l'aménagement du cours des 50 Otages

- L'aménagement du cours des 50 Otages rendu nécessaire cet été
- De nouvelles aires piétonnes en service le 1^{er} octobre
- Tout le centre-ville devient une zone 30

Permettre l'accès au centre-ville : de nouvelles solutions

- Mise en service du Chronobus le 1^{er} octobre
 - La ligne C1 Gare de Chantenay – Haluchère : km d'est en ouest
 - La ligne C2 Commerce – Cardo : 8km du nord au centre
 - La ligne C3 Bd de la Baule-Bd de Doulon : 10km d'ouest en est
- 17 P+R nouveaux d'ici 2014
- Les aménagements pour les vélos / Création d'une piste cyclable centrale cours des 50 Otages

L'information aux citoyens, riverains, commerçants

- Des travaux coordonnés et anticipés
- Une information chantier cours des 50 Otages envoyée à tous les commerçants et habitants du périmètre dès le 12 juin.
- Une information chantier envoyée aux riverains concernés par les travaux Chronobus
- Une signalétique d'information et de déviation en place dès le 19 juin
- Une plaquette sur le fonctionnement futur de la zone à trafic limité envoyée à tous les commerçants et habitants du périmètre à partir du 22 juin
- Organisation de réunions d'explications en septembre sur les nouvelles aires piétonnes et sur la Zone à Trafic limité

INFORMATIONS PRATIQUES

Le déroulement du chantier du cours des 50 Otages

Le calendrier des travaux cet été

- Premier temps : du 20 juin au 9 juillet
- Second temps : du 9 juillet au 20 août
- Troisième temps : du 20 août au 1er octobre
- Quatrième temps : Du 1er au 26 octobre

L'organisation des circulations pendant les travaux

- Une déviation principale
- Les accès aux parkings Bretagne, Talensac, Decré maintenus pendant les travaux
- Zoom sur 3 secteurs de circulation sur le Cours des 50 Otages
- Secteur Place du Pont – Morand à la place du Cirque
- Secteur Decré
- Secteur place Royale

La circulation des bus pendant la période de travaux

La Zone à trafic limité : comment cela fonctionne le 1^{er} octobre ?

Tour d'horizon des travaux Chronobus

- La ligne C1 Gare de Chantenay – Haluchère : 9 km d'est en ouest
- La ligne C2 Commerce – Cardo : 8 km du nord au centre
- La ligne C3 Bd de la Baule-Bd de Doulon : 10 km d'ouest en est
- La ligne C4 Grèneraie-Les Sorinières : 10,5 km pour aller au-delà du périphérique
- Les travaux sur la C5
- Les travaux sur la C7

Une nouvelle étape pour le centre-ville

D'ici 2015, le centre-ville de Nantes va franchir un nouveau cap pour devenir un véritable cœur d'agglomération, digne d'une métropole européenne d'aujourd'hui.

Principale métamorphose, le centre-ville devient encore plus piétonnier : **place à la marche à pied, place aux vélos et place aux transports en commun !**

C'est un changement historique qui modifie son usage et améliore sa qualité de vie, son attrait touristique et culturel, son dynamisme commercial. Cette métamorphose s'accompagne de nouveaux aménagements de lieux très fréquentés : place Graslin, place Royale, passage Pommeraye, Château-Mercoeur, Bouffay, Feydeau... Sans oublier le cours des Cinquante-Otages qui devient une zone à trafic limité.



Le Cours des 50 Otages devient une zone à trafic limité

L'aménagement du cours des 50 Otages, est une nouvelle illustration du nouveau cœur de ville en mouvement. De la place du Cirque au cours Olivier de Clisson, Le cours des Cinquante Otages va bénéficier d'importants aménagements cet été. **À partir du 1er octobre, il devient une zone à trafic limité.**

Le cours des Cinquante-Otages deviendra donc une zone à trafic limité, et avec lui les rues de l'Hôtel-de-Ville, du Calvaire (partie basse) et Feltre, le cours Olivier-de-Clisson, les allées Brancas, de la Bourse et Duguay-Trouin (voir plan). **Des aménagements sont nécessaires d'ici là pour mettre en service cette Zone à trafic limité.**

Cette nouvelle zone est dédiée aux piétons, aux vélos, aux transports en commun mais aussi aux véhicules motorisés qui en ont la nécessité : riverains, livreurs, taxis... La circulation dans la zone à trafic limité est interdite sauf pour les véhicules suivants : vélo, bus, riverains, commerçants, livreurs de la zone, taxis, artisans en intervention dans le centre-ville, clients des hôtels du centre-ville, professionnels de santé, convoyeurs, La Poste, véhicules en intervention... Il n'y a pas de borne d'accès à la zone à trafic limité. Il est fait appel au sens de la responsabilité et du civisme des automobilistes. Les véhicules autorisés seront identifiés grâce à un macaron. Il sera interdit de circuler dans la zone à trafic limité sans autorisation ou macaron. Toute infraction pourra faire l'objet d'un procès-verbal.

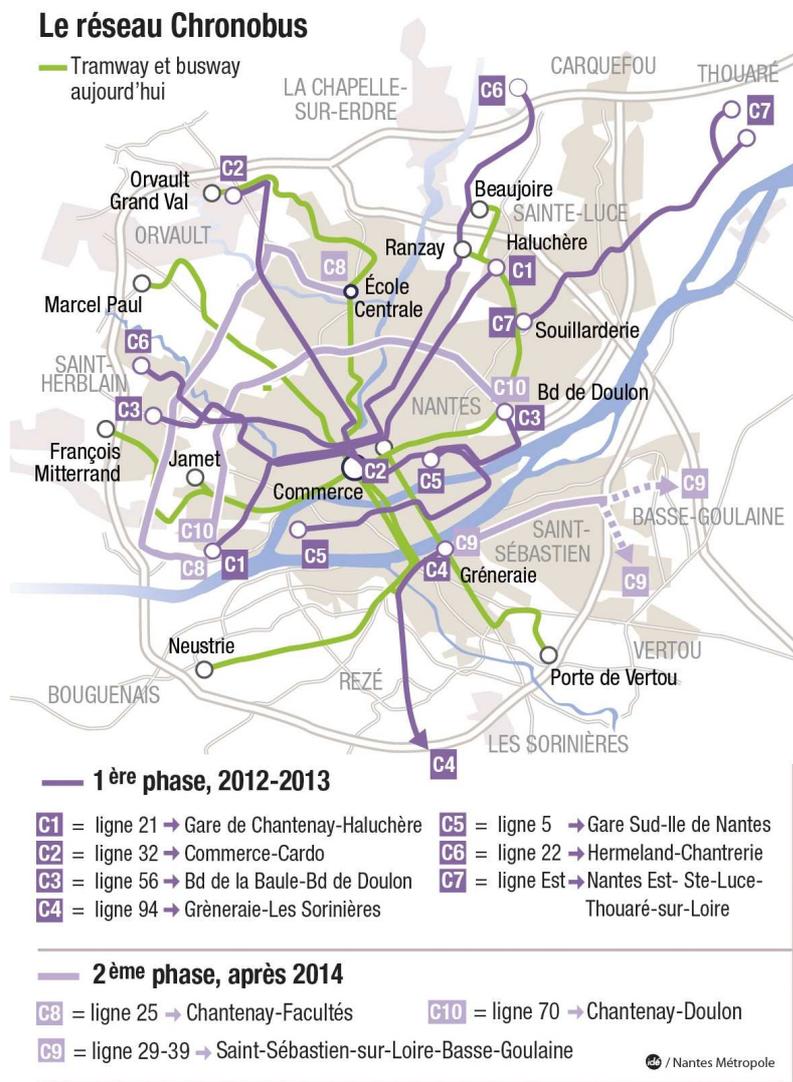


SAUF
VEHICULES
AUTORISES



L'arrivée des Chronobus

Les nouveaux Chronobus (lignes C1, C2 et C3) circuleront sur le cours et la zone à trafic limité entrera en vigueur. Seuls les cyclistes devront patienter jusqu'au 26 octobre avant de pouvoir rouler sur la voie centrale qui leur est dédiée. La prochaine rentrée verra la mise en place de nouveaux aménagements et donc de nouveaux modes de déplacements.



Le centre - ville devient une zone 30

Limitée à 30km/h sur un large périmètre autour de l'hyper centre, la circulation apaisée profitera à tous, Nantais ou visiteurs, de tout âge, à tout moment de la journée : se rendre à son travail, à l'école, faire du lèche-vitrine, flâner, s'asseoir aux terrasses, découvrir notre patrimoine, applaudir aux animations...

En passant sa zone de 30km/h maximum de 60 à 800 hectares, Nantes fait le choix à grand échelle d'une circulation motorisée apaisée pour une plus grande sécurité de tous les usagers de la rue : la limite de vitesse permet en effet à l'automobiliste de mieux prendre en compte les autres usagers de la voie publique, piétons et vélos.

Les travaux d'aménagement de ces zones 30 ont démarré il y a quelques semaines et pendant tout l'été.

250 points d'entrée dans ce secteur apaisé sont en préparation aisément reconnaissables par un « 30 » vert, peint au sol.

A terme, toutes les autres communes de Nantes Métropole mettront en place des zones apaisées.

Un nouveau plan de circulation

L'accès au centre-ville doit toujours être possible en voiture mais l'objectif est de limiter le transit des véhicules et de développer une offre alternative pour ceux qui utilisent leur voiture pour les trajets domicile-travail. Pour les véhicules en transit, un nouveau jalonnement sera mis en place au cours du troisième trimestre 2012. L'arrivée des Chronobus, la mise en place d'une zone à trafic limité nécessitent **une adaptation du plan de circulation avec la mise en place de nouveaux axes de circulation automobile**, le contournement du centre est reporté à l'Est rue de Strasbourg. Plus à l'Ouest, il empruntera les rues Descartes, Bertrand-Geslin et Gigant jusqu'à Canclaux, pour redescendre sur le quai de la Fosse via les rues Riom et Lamoricière.

Mise en service du Chronobus le 1^{er} octobre

L'ensemble des bénéfices (régularité, vitesse et accessibilité) seront visibles dès la mise en service des quatre premières lignes Chronobus le 1^{er} octobre 2012.

La rentrée du 1^{er} octobre va voir également l'offre considérablement augmenter en termes de fréquences et d'amplitudes horaires avec notamment la refonte du réseau de nuit qui s'appuie sur le Chronobus et offrira un saut qualitatif très élevé.

Le Chronobus se distingue des lignes de bus classiques par une amélioration de la performance et de l'offre de service. Rapides, réguliers, accessibles et avec une amplitude horaire identique à celle du Tramway et du BusWay, les Chronobus vont simplifier l'accès au centre-ville de Nantes et les déplacements entre quartiers nantais ainsi qu'avec les communes de l'agglomération. Les lignes C1, C2 et C3 circuleront sur le cours des Cinquante-Otages.

La réalisation de **stations apaisées** permettra d'assurer, en centre-ville, les performances du Chronobus ; de fluidifier la circulation automobile et de sécuriser les cheminements piétons et cyclistes en augmentant les espaces qui leur sont dédiés. Enfin, sur les quelques carrefours à feux qui restent dans le centre-ville, le Chronobus aura la priorité. Sur le Cours des 50 Otages, la mise en accessibilité des quais bus et l'élargissement du quai commun tramway2-3 / bus permettront de donner plus de confort d'attente et de sécurité, avec la mise en place de panneaux d'information clientèle (prochains départs, perturbations,...).



Bout des pavés



Saint Clément

→ Zoom sur la ligne C1 Gare de Chantenay – Haluchère : 9km d'est en ouest

La ligne C1 (actuelle ligne de bus 21), avec ses trente arrêts, traversera Nantes en diagonale en trente minutes pour desservir le futur pôle d'échanges Haluchère-Batignolles (P+R, tram, tram-train, cars Lila, bus), la clinique Jules Verne, le secteur industriel des Batignolles, le Grand T, le lycée Livet et l'IUT, la Cathédrale, l'Hôtel de Ville, le cours des 50 Otages, la place Canclaux et la gare de Chantenay.

- **Plus de 15 000 voyageurs par jour sont attendus sur la C1**
- **90% des travaux ont été effectués**

→ Zoom sur la ligne C2 Commerce – Cardo : 8km du nord au centre

La ligne C2 (actuelle ligne de bus 32), avec ses vingt-cinq arrêts, reliera les deux terminus en trente minutes pour desservir Nantes Nord et le Bout des Pavés, le Pont du Cens avec la coulée verte de la vallée du Cens et le parc de la Gaudinière, le rond-point de Rennes ou encore le marché Talensac et le cours des 50 Otages.

- **Près de 11 000 voyageurs par jour sont attendus sur la C2.**
- **5,6km pour les vélos**
- **80% des travaux ont été effectués**

→ Zoom sur la ligne C3 Boulevard de la Baule - Boulevard de Doulon : 10 km d'Ouest en Est

La ligne C3 (actuelle ligne de bus 56), avec ses 32 arrêts, traversera Nantes en 30 minutes pour desservir Saint-Herblain (boulevard de la Baule), le parc de Procé et les Dervallières, le centre-ville nantais, l'Hôtel-Dieu, le quartier Madelaine/Champ de Mars, le lieu unique, la gare Sud ainsi que le Pré-Gauchet et Malakoff jusqu'au boulevard de Doulon.

La ligne C3 sera mise en service jusqu'à Malakoff, le 1^{er} octobre 2012, et prolongée vers le boulevard de Doulon en septembre 2013.

- **Près de 9 000 voyageurs par jour sont attendus sur la ligne C3.**
- **30% des travaux ont été effectués**

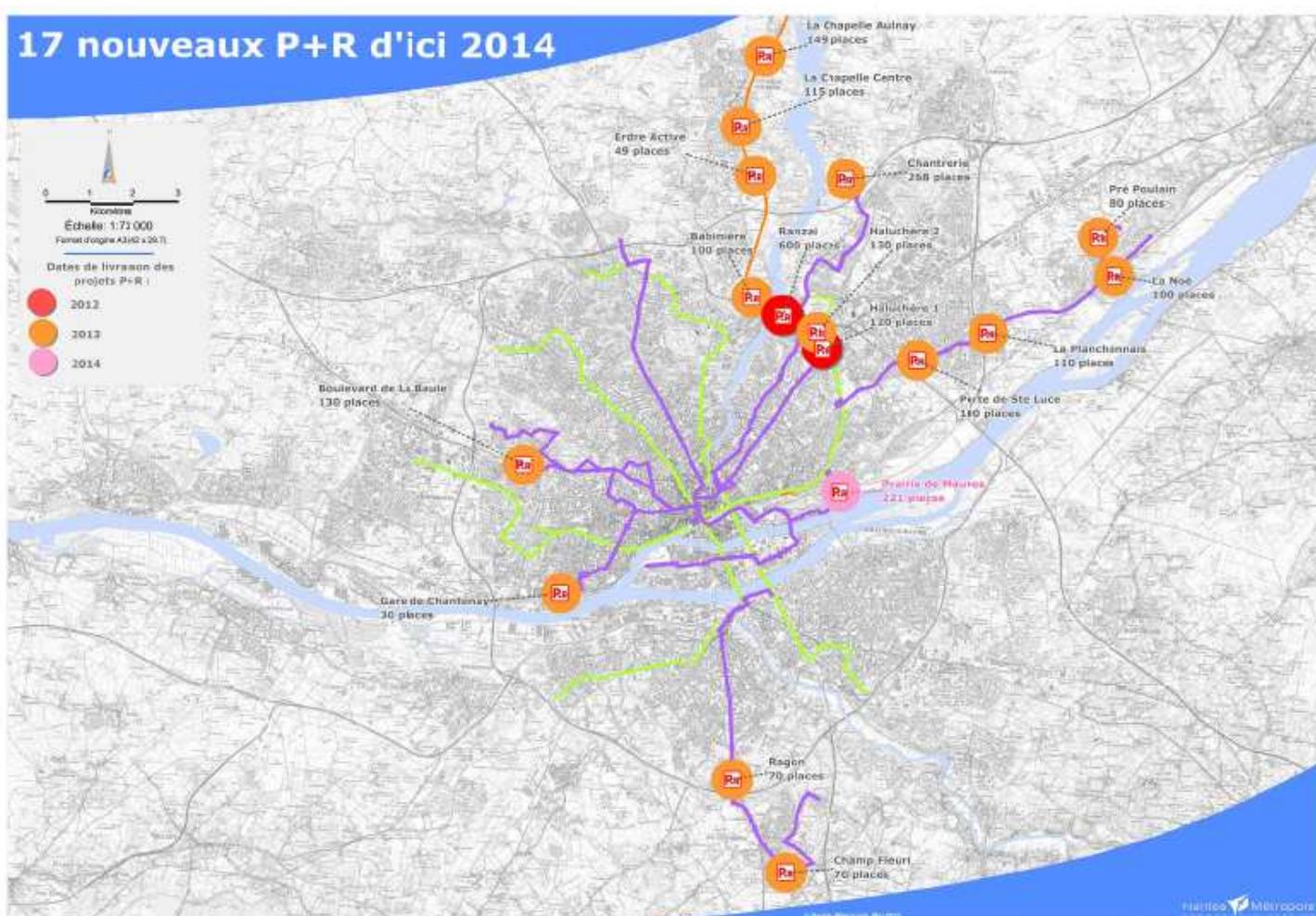
Accéder en centre-ville en voiture : 17 P+R nouveaux d'ici 2014

24 parkings couverts ou en enclos permettent aux visiteurs de stationner facilement dans le centre-ville. Les modifications de circulation ne perturberont pas leurs accès. Fléchés, les parkings seront repérés rapidement par les visiteurs. Cette offre, complétée par la mise en service des deux parcs « Chantiers navals » et « Gloriette 2 » cet été, s'enrichira de manière conséquente avec l'ouverture du parking souterrain Feydeau (520 places) à l'automne 2013.

Pour profiter de la performance du réseau de transport en commun, les visiteurs ont également la possibilité de laisser leur véhicule dans l'un des 40 parkings-relais (soit près de 6 000 places) situés à proximité immédiate d'une ligne de tramway, de BusWay, de Navibus ou d'une gare.

D'ici à 2014, **17 P+R nouveaux** seront réalisées, soit une offre supplémentaire de **2 400 places pour voitures et 992 places pour vélos** (92 dans les 17 nouveaux parkings et 900 dans les P+R existants).

Cela portera l'offre totale en P+R, en 2014, à 10.150 places dont 8.300 places pour les voitures et 1.700 places vélos. Ils se situeront en entrée de ville, plus particulièrement au bout des lignes de Chronobus, en accompagnement du tram-train et de la connexion des lignes 1 et 2 du tramway. Nantes devient ainsi la 1^{ère} ville de France pour sa capacité d'accueil en P+R.



Les aménagements pour les vélos

« L'enjeu est d'avoir un itinéraire confortable, sécurisé, où les vélos peuvent se croiser », déclare **Jacques Garreau, vice-président de Nantes Métropole en charge des déplacements doux**. « Un maillage structurant pour les cyclos incite à davantage utiliser ce mode de déplacement. L'ambition du Plan de déplacement urbain (PDU) est de doubler la part du vélo d'ici à 2015, en la faisant passer de 2 % aujourd'hui à 4 % et 15% en 2030 »

Avec la Zone à Trafic limité, la chaussée et les trottoirs du Cours des 50 Otages sont repensés et des voies réservées selon les modes de déplacements, notamment doux.

Avec la création d'une piste cyclable en position centrale sur le cours des 50 Otages - premier tronçon de l'axe cyclable de l'Erdre à la Sèvre qui reliera le pont de la Tortière à la place des Martyrs, à Rezé - et en structurant les axes Nord-Sud et Est-Ouest qui constitueront l'épine dorsale du maillage de la ville, **l'objectif est de conforter la place du vélo et de contribuer ainsi à l'apaisement du cœur d'agglo.**

La mise en place de cette piste cyclable sur le cours des 50 otages a été en menée en concertation avec l'association Place au vélo. Nantes Métropole a ainsi procédé à certaines modifications suite à cette concertation.

Au final, ce « vélo-route » s'étirera du Pont Morand au cours Olivier-de-Clisson.

> Mise en service de la piste cyclable fin octobre 2012.

> Les travaux de cette « vélo-route » se poursuivront fin septembre 2012, chaussée de la Madeleine.

A noter : ce sont 10 000 véhicules qui n'emprunteront plus cet axe qui est par ailleurs fréquenté par 40.000 piétons, chaque jour.
--

Environ 1000 appuis-vélos ont également été installés depuis 2010, sachant que l'objectif est d'atteindre 5 000 appuis-vélos posés sur Nantes d'ici la fin du mandat.

Les aménagements liés au « Chronobus » profitent également aux cyclistes et aux piétons.

Le programme Chronobus participe à l'objectif fixé par le Plan de déplacements urbains de rééquilibrer les modes de déplacement : à l'horizon 2030, 50% des déplacements dans l'agglomération pourront être effectués en transports collectifs, à pied ou à vélo.

La nouvelle configuration des stations de bus renforce l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et sécurise la traversée des piétons.

Le Chronobus et les aménagements vélos. Les chiffres à retenir :

- **Sur la ligne C4**, le chantier Chronobus s'articule aussi avec le Plan vélo de Nantes Métropole : une piste cyclable bidirectionnelle est créée depuis la place des Martyrs en direction de Pirmil. C'est le début de l'axe structurant vélo Nord-Sud.
- 5.6km sont déjà ouverts aux vélos le long du tracé de la **ligne C2**. Pour monter plus facilement la route de Rennes, 700m de continuités cyclables viendront s'ajouter entre Pont du Cens et Bout des Pavés
- Le long du tracé de la **ligne C5**, des aménagements sont en cours afin de laisser place aux vélos dans la ville, en toute sécurité. 5.1km seront ainsi aménagés.
- Plus de 9km de pistes et bandes cyclables vont être créés le long de la **ligne C6**.
- Près de 9km de pistes et bandes cyclables seront réalisés le long de la **ligne C7** avec des cheminements plus sécurisés dans les carrefours.

L'information aux citoyens, riverains, commerçants

Des travaux coordonnés et anticipés pour limiter la gêne

En complément des travaux nécessaires aux différents projets, Nantes Métropole anticipe la rénovation de certains réseaux indispensables au quotidien des citoyens (eau, assainissement, gaz, électricité ...) et profite également pour réaliser des travaux de rénovation de chaussée.

Ces travaux ont un seul et même objectif : limiter la gêne occasionnée pour les riverains et éviter les interventions ultérieures.

L'information des riverains et des commerçants

Conscients de la gêne occasionnée pendant les périodes de chantier, Nantes Métropole et ses partenaires informeront en amont les habitants sur le déroulement des chantiers.

Une information chantier « cours des 50 otages » a été envoyée à tous les commerçants et habitants du périmètre, dès le 12 juin 2012.

Depuis le mois de mai, une information sur les chantiers Chronobus a été envoyée à tous les commerçants et habitants du périmètre, :

- Journaux d'information « Infos Chronobus » - Diffusion au mois de mai de l'infosChronobus C1, C2 et C3
- Diffusion de carnets « Tout savoir sur les travaux » dans les boîtes aux lettres des riverains,

Du 12 au 30 juin,

- Les commerçants sont informés du fonctionnement futur du Cours des 50 Otages et des travaux cet été. Soit par des rencontres individuelles organisées par les services de la Ville et de Nantes Métropole, soit par l'envoi d'un carnet de chantier expliquant le chantier et le fonctionnement futur de la zone à trafic limité.
- Les riverains recevront un carnet de chantier à partir du 20 juin.
- Périmètre concerné : 2 500 foyers

A partir du 28 juin, une plaquette sur le fonctionnement futur de la Zone à trafic limité envoyée à tous les commerçants et habitants du périmètre

- L'intégralité des ayants droits recevra à partir du 22 juin la plaquette donnant tous les détails sur l'accès à la zone à trafic limité et aux aires piétonnes.
- Périmètre concerné : 6 000 foyers

En septembre, organisations de réunions afin d'expliquer les nouvelles aires piétonnes et la Zone à Trafic limité

- Des réunions d'information seront également organisées courant septembre pour présenter le fonctionnement de la zone à trafic limité et des aires piétonnes, et répondre ainsi à toutes les interrogations.

Si besoin pendant les travaux, qui appeler ?

L'équipe de quartier centre-ville est l'interlocutrice privilégiée des riverains et commerçants pendant toute la durée des travaux. Elle assurera le lien avec Nantes Métropole.

Équipe de quartier Centre-ville. Tél. 02 40 20 68 00

Le pôle Nantes Loire de Nantes Métropole. Tél. 02 51 86 54 00

L'information des autres usagers du centre-ville

- Pose de panneaux de chantier d'information à proximité des travaux,
- Suivi des travaux en ligne sur le site Internet de www.nantesmetropole.fr/chronobus

Pour suivre les travaux à Nantes sur son mobile, une application nantes.fr est accessible depuis les téléphones mobiles équipés d'internet depuis fin décembre 2012.

Elle est disponible en téléchargement gratuit via Apple Store et Android Market.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le déroulement du chantier du cours des 50 otages

Le chantier se déroulera du lundi au vendredi de 8h à 18h.

La collecte des déchets ménagers n'est pas perturbée pendant les travaux. Les jours de collecte restent les mêmes, soit les lundis, mercredis et vendredis.

Idem pour la collecte des cartons. Les jours de collecte restent les mêmes, soient le mardi de 15h à 18 et le jeudi de 12h à 15h.

Des indemnités prévues pour les commerçants

Nantes Métropole a mis en place une commission de règlement amiable. Cette procédure permet aux commerçants qui le souhaitent de monter un dossier d'indemnisation. Le dossier est examiné par une commission présidée par un magistrat indépendant du tribunal administratif qui décide des compensations à attribuer. Les commerçants seront tenus informés de son organisation par l'équipe de quartier

Le calendrier des travaux sur le cours des 50 Otages

Des aménagements sont nécessaires pour créer la voie centrale dédiée au vélo et faciliter le passage des Chronobus. La circulation et l'accès aux commerces pour les piétons ne seront pas perturbés pendant le chantier. Les tramways circuleront normalement. Les bus emprunteront le cours des Cinquante-Otages mais ne s'y arrêteront pas. Les stations de bus sont reportées pendant la période de travaux

Les travaux se déroulent en quatre temps.

Premier temps : du 20 juin au 9 juillet

- Travaux de préparation.
- Déplacement des stations de bus cours des Cinquante- Otages,
- Aménagement du carrefour avec la rue des Trois- Croissants et travaux de réseaux.
- **Ce qu'il faut retenir : Rétrécissements ponctuels. Circulation autorisée.**

Second temps : du 9 juillet au 20 août

- Travaux lourds sur la chaussée, côté droit (en direction de la place du Cirque)
- Travaux de bordure, dallage et chaussée.
- **Ce qu'il faut retenir : Circulation à double sens sur la partie gauche pour les véhicules autorisés**

Troisième temps : du 20 août au 1er octobre

- Travaux lourds sur la chaussée, côté gauche (en direction du cours Olivier de Clisson) Travaux de bordure, dallage et chaussée.
- **Ce qu'il faut retenir : Circulation à double sens sur la voie de droite pour les véhicules autorisés**

A PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE SUR LE COURS DES 50 OTAGES :
Mise en service de la zone à trafic limité et des lignes C1, C2 et C3 de Chronobus

Quatrième temps : du 1er au 26 octobre

- Travaux sur l'axe central, finitions
- **Ce qu'il faut retenir : Circulation à double sens sur les voies de droite et de gauche pour les véhicules autorisés. Les vélos circulent sur les voies principales.**

L'organisation des circulations pendant les travaux

Une déviation principale

- **À partir du 20 juin** il est recommandé de suivre la déviation principale.
- **À partir du 9 juillet** et sur toute la durée des travaux, il est obligatoire de suivre la déviation principale, sauf pour les usagers ayant un impératif de d'accès.

Les accès aux parkings Bretagne, Talensac, Decré maintenus pendant les travaux

Les parkings Decré, Bretagne, Talensac et Commerce resteront accessibles toute la durée des travaux. Il est recommandé d'accéder aux parkings Bretagne et Talensac par le haut ; au parking Decré par la rue de Strasbourg et au parking Commerce par l'allée de la Bourse.

Zoom sur 3 secteurs du Cours des 50 Otages

Secteur Place du Pont – Morand à la place du Cirque

L'accès aux rues Brossard, Blum, et rue du Marais se fera durant toute la durée des travaux (du 9 juillet au 17 septembre) par la rue de Strasbourg et par la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Secteur Decré

> Avant le 9 juillet

- Travaux ponctuels sur la chaussée: carrefour avec la rue des Trois-Croissants et travaux de réseaux. La circulation sur le cours des Cinquante-Otages est autorisée.

> Du 9 juillet au 20 août

- Travaux sur la chaussée droite du cours des Cinquante- Otages en direction de la place du Cirque. La circulation automobile ne sera pas possible sur cette voie et les sorties des aires piétonnes sur le cours seront fermées. Les ayants droits de l'aire piétonne Decré empruntent les accès indiqués en bleu, depuis la place de l'Hôtel-de-Ville et l'allée Flesselles.

> À partir du 20 août

- Les véhicules autorisés (riverains et professionnels) pourront circuler de nouveau sur la chaussée droite du cours.

> Le 1er octobre

- Mise en service de la zone à trafic limité. Accès limité : riverains et professionnels. Travaux sur l'axe central et finitions.

Secteur place Royale

> Jusqu'au 20 août

- Les véhicules autorisés (riverains et professionnels) pourront circuler sur la chaussée gauche du cours (en direction de la place du Cirque). Cependant, il est recommandé d'emprunter les accès indiqués en bleu dès la fin juin : allée de la Bourse, allée Brancas et rue du Couëdic.

> Du 20 août au 1er octobre

- Travaux sur la chaussée gauche du cours des Cinquante-Otages en direction du cours Olivier de Clisson. La circulation automobile ne sera pas possible sur cette voie. Les ayants droits de l'aire piétonne Royale, les livraisons dans ce secteur, emprunteront les accès indiqués en bleu pour accéder à la partie gauche du cours des Cinquante-Otages : allée de la Bourse, allée Brancas et rue du Couëdic.

> Le 1er octobre

- Mise en service de la zone à trafic limité. Accès limité : riverains et professionnels. Travaux sur l'axe central et finitions.

La circulation des bus pendant la période de travaux

À partir du 1er octobre Les lignes C1, C2 et C3 du Chronobus circuleront cours des Cinquante-Otages. Les stations de bus sont reportées pendant la période de travaux de cet été.

La station de bus « Commerce »

> Du 19 juin au 26 octobre

La station de bus Commerce, cours des Cinquante-Otages, sera reportée :

- à la station de bus Commerce, cours Franklin Roosevelt pour les lignes 11 (jusqu'au 9 juillet), 32, 51, 52 et 54 ;
- à la station provisoire Commerce, cours Olivier-de-Clisson pour la ligne 56

La station de bus « Place du cirque »

> Du 19 juin au 26 octobre

La station de bus Place du Cirque sera reportée :

- à la station provisoire en bas de la rue de Feltre pour les lignes 11 (à partir du 9 juillet), 21, 22 et 23 ;
- à la station Commerce pour les lignes 32 et 52.

La station « Cirque – Marais »

> Du 19 juin au 26 octobre

La station de bus Cirque-Marais sera reportée :

- à la station de bus Hôtel-de-Ville pour les lignes 11, 12, 21, 22 et 23 ;
- à la station de bus provisoire Cinquante-Otages (place du Pont-Morand) pour les lignes 12, 32 et 52 ;
- à la station provisoire en bas de la rue de Feltre pour les lignes 11 (à partir du 9 juillet), 21, 22 et 23.

La station « 50 Otages »

> Du 19 juin au 26 octobre

La station de bus Cinquante-Otages sera reportée :

- à la station de bus provisoire Cinquante-Otages (place du Pont-Morand) pour les lignes 12, 32 et 52 ;

La Zone à trafic limité (ZTL) : comment cela fonctionne le 1^{er} octobre ?

Les zones à trafic limité sont des rues dédiées aux piétons, vélos, transports en commun et ayants droits (riverains, livreurs, services de sécurité...). Pour y accéder, il sera nécessaire de posséder un macaron. Il permet d'identifier le véhicule comme autorisé à circuler dans la zone à trafic limité.

A partir du 1^{er} octobre, la zone à trafic limité entre en fonctionnement. Le périmètre des ayants droit à la zone à trafic limité a été divisé en deux : **zone 1 (zone jaune) et Zone 2 (zone violette)**.

> **Les ayants-droits de la zone 1 (zone jaune) sont autorisés à circuler dans toutes les rues en zone à trafic limité sauf sur l'axe Feltre Calvaire dans sa portion comprise entre la rue Affre et la place des Volontaires de la Défensive Passive ;**

> **les ayants-droits de la zone 2 (zone violette) sont autorisés à circuler dans toutes les rues de la zone à trafic limité.**

Le macaron permet d'identifier votre véhicule comme autorisé à circuler dans tout ou partie de la zone à trafic limité. Le macaron doit être apposé sur le pare-brise de votre véhicule. Chaque macaron est attribué pour un véhicule. Le numéro d'immatriculation du véhicule est indiqué sur le macaron. Comme pour les badges des aires piétonnes, les macarons sont limités à deux par foyer (même adresse). Il y a deux couleurs de macarons pour les ayants droits de la zone à trafic limité.

Les modalités d'obtention des badges et macarons sont les mêmes pour les deux-roues motorisées. Le macaron doit être apposé sur le pare-brise du deux-roues, de manière visible.

Pour les aires piétonnes nouvelles, c'est un badge qui permet d'accéder à l'aire piétonne dans laquelle se situe l'habitation ou le commerce. Pas de changement par rapport à ce qui se fait actuellement.

Les modalités d'obtention des macarons pour la Zone à Trafic limité et badges pour les nouvelles aires piétonnes

• **Une personne déjà titulaire d'un badge d'accès aux aires piétonnes et résidant dans le périmètre des ayants droit de la zone à trafic limité (zones jaune et violette) :** elle recevra son ou ses macarons par courrier début septembre 2012. Si elle l'a rien reçu le 10 septembre ou si sa plaque d'immatriculation a changé, elle est invitée à contacter NGE.

• **Une personne non titulaire à ce jour d'un badge d'accès aux aires piétonnes** mais résidant dans une rue piétonne ou une rue située dans le périmètre de la zone à trafic limité **(zones jaune et violette)**. **Elle est invitée, à partir du 3 septembre :**

Soit à se présenter à NGE avec les pièces justificatives suivantes :

Pour les résidents (propriétaire ou locataire)

- Taxe foncière, taxe d'habitation ou copie du bail de location 2011.
- Facture d'électricité ou téléphone datée de moins de trois mois
- Certificat d'immatriculation et de propriété du ou des véhicules concernés (2 maximum).
- Justificatif d'un éventuel garage présent dans la zone concernée.

Pour les commerçants

- Extrait Kbis ou taxe professionnelle, de moins de trois mois.
- Certificat d'immatriculation et de propriété du ou des véhicules concernés (2 maximum).

Soit à envoyer par courrier ou par mail les pièces justificatives ci-dessus accompagnées d'une demande d'accès à la zone à trafic limité, directement à NGE.

Les professionnels intervenant à domicile

Pour les artisans :

- ils interviennent régulièrement dans la zone : ils disposent d'un macaron
- intervention ponctuelle : les artisans procèdent à une demande d'accès temporaire auprès de la Ville de Nantes (déménagement, travaux...). Pour circuler dans la zone à trafic limité, ils devront se munir de cette autorisation fournie par la Ville de Nantes.

Pour les professionnels de santé (hors véhicules type ambulances) :

- ils disposent d'un macaron
- ou ils disposent d'un caducée (médecins, soins à domicile) qui les autorise à circuler dans cette zone

Pour les livreurs :

- ils se munissent d'un justificatif de leur présence le jour-dit dans la zone à trafic limité (bordereau de livraison daté).

Comment s'organiser pour les déménagements

Dans les aires piétonnes comme dans les rues situées dans la zone à trafic limité, une demande d'accès temporaire doit être réalisée auprès de la Ville de Nantes.

Pour les entreprises

Si l'entreprise possède un garage dans la zone à trafic limité ou au sein d'une aire piétonne, le nombre de macarons et de badges délivrés ne dépassera pas le nombre de places de stationnement du garage.

Les modalités d'obtention des macarons et des badges sont les mêmes que pour les résidents.

Pour les clients des hôtels

Les clients des hôtels situés dans la zone d'affluence de la zone à trafic limité, en cas de contrôle, devront être munis d'un justificatif de leur réservation.

Tour d'horizon des travaux Chronobus

La ligne C1 Gare de Chantenay

1 - Le passage du Chronobus offre l'occasion d'améliorer la qualité urbaine des quartiers traversés. **La rue du Maréchal-Joffre, entre la rue de Chanzy et la rue Lorette de la Refoulais, sera entièrement refaite du 18 juin à la mi-août.** L'arrêt Saint-Clément, face à la caserne, se transforme en station « apaisée » : quai surélevé, trottoir élargi, traversée piétonne sécurisée. Au-delà de la station, c'est tout l'espace public qui s'aménage : des colonnes enterrées remplacent les conteneurs de déchets actuels ; trottoirs accessibles et confortables permettent un accès facile aux commerces ; la voirie est entièrement refaite et le parvis de l'église Saint-Clément rénové. Les aménagements Chronobus profitent aussi aux piétons et aux cyclistes puisque l'on entre ici dans la future zone 30 du centre-ville.

Organisation de la circulation : A partir du 18 juin et jusqu'à la mi-août, la rue Maréchal Joffre entre la rue Lorette de la Refoulais et la rue de Chanzy est fermée à la circulation dans le sens sortant vers le centre-ville. Une déviation sera mise en place par la rue Gambetta et la rue de Coulmiers.

2 - L'arrêt de bus place de l'Hôtel de Ville

Travaux mineurs pour rendre accessible et réduire la voie rue de la commune.

La ligne C2 Commerce – Cardo

1 - **Des travaux d'aménagement d'entrée de ville ont démarré fin mai sur le secteur du Bout des Pavés pour s'achever fin août.** Une occasion pour réaliser les travaux nécessaires au passage de la C2. Trois carrefours à feux seront remplacés par deux giratoires à hauteur du boulevard de la Chauvinière, de la route de la Fantaisie et de la route de la Chapelle.

Sur la route de Rennes, entre le nouveau giratoire de la Chauvinière et le pont du Cens, les travaux consisteront à aménager :

- un couloir de bus
- 700 mètres de continuités cyclables
- 4 stations plus sécurisées et accessibles pour tous.

Les feux du pont du Cens sont maintenus mais les temps d'attente sont réduits et le bus sera prioritaire grâce à l'installation d'un système de détection.

Organisation de la circulation : à partir du 18 juin jusqu'au 13 juillet, la circulation sera réduite sur une voie dans chaque sens sur la route de Rennes entre le pont du Cens et le nouveau giratoire de la Chauvinière. Du 14 juillet au 24 août, la voie sera fermée à la circulation dans le sens sortant. La circulation sera déviée, pour la sortie de Nantes, par la rue Chanoine Poupard, la rue des Renards, la route de la Chapelle et le boulevard René Cassin. Un itinéraire conseillé sera mis en place à partir du boulevard Schuman pour rejoindre la porte de la Chapelle.

2 - **La station Talensac, rue Paul Bellamy deviendra une station « apaisée » avec la création d'un îlot au milieu de la chaussée.** Objectifs : limiter la vitesse et sécuriser les cheminements piétons. Cette nouvelle configuration permettra de fluidifier le trafic au débouché de la rue Jeanne d'Arc, tout en permettant au bus de rester prioritaire sur les voitures. La circulation des voitures est maintenue dans les deux sens pendant les travaux au mois de juillet.

3 - **Le carrefour boulevard Schuman / boulevard des Américains est en travaux depuis le 28 mai jusqu'au 16 juillet.** Les travaux consistent à aménager :

- la station Américains
- 1 giratoire à la place des feux de signalisation
- des bandes cyclables

Le boulevard Schuman, entre les giratoire de Longchamp et de Rennes, sera en travaux du 9 juillet à fin août. Les travaux consistent à renforcer la chaussée afin de supporter le passage fréquent des bus et améliorer le confort des usagers.

Organisation de la circulation : du 28 mai au 8 juillet, la circulation des voitures sur le boulevard Schuman sera maintenue dans les deux sens et s'effectuera de façon alternée au niveau de la zone travaux. Du 16 juillet à la fin août, le boulevard Schuman sera fermé à la circulation entre le rond-point de Rennes et Longchamp dans le sens sortant vers pont du Cens. La circulation sera déviée par le boulevard des Frères de Goncourt, le boulevard Gabriel Lauriol et la rue Léon Jost pour sortir de Nantes.

La ligne C3 Boulevard de la Baule - Malakoff

1 - Entre l'avenue du Parc de Procé et la place Canclaux, le passage du Chronobus permet d'anticiper la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement. La fréquence des Chronobus oblige également à renforcer la chaussée.

Les travaux consistent à :

- rénover le réseau d'assainissement rue Littré et le réseau d'eau potable avenue du Parc de Procé
- rénover la chaussée avenue du Parc de Procé, rue Littré, rue Lamartine et rue Desgrée du Lou (tronçon Canclaux – Lamartine).
- aménager 4 stations plus sécurisées et accessibles pour tous.
- aménager un plateau surélevé au carrefour avenue du Parc de Procé – rue de Grillaud.

Organisation de la circulation : du 18 juin à fin août, une déviation générale pour les voitures en transit sera mise en place entre l'avenue du Parc de Procé et la place Canclaux par les boulevards Fraternité, Pasteur et Paul-Langevin. L'accès aux riverains est maintenu. Des déviations ponctuelles et locales seront mises en place en fonction de l'avancement du chantier.

2 - Au cœur du centre-ville et en lien avec la création d'un grand jardin devant le Château des ducs de Bretagne, le secteur Baco est profondément transformé. Il s'agit de mieux relier le quartier Madeleine-Champ de Mars au secteur Feydeau-Bouffray, en favorisant le cheminement des piétons, des vélos et la circulation des bus.

Dans un premiers temps, les travaux programmés cet été du 18 juin à septembre consistent à :

- aménager un couloir bus de rue depuis la rue Monteil jusqu'au boulevard Jean Philippot pour faciliter l'accès au centre-ville de la C3 ainsi que des cars et des taxis. Tout au long de ce couloir bus, un large trottoir de 4.50m sera créé ;
- réaménager les arrêts Chronobus C3 seront afin de sécuriser les cheminements piétons ;
- créer quatre quais pour les cars du Conseil Général et les cars de tourisme ;
- aménager un écrin de verdure en face des Bains Douches ;
- refaire la chaussée de l'allée Baco.

Durant les travaux, la circulation est maintenue dans les deux sens. Lors des enrobés, l'Allée Baco sera fermée à la circulation une semaine au mois d'août.

3 - La ligne C3 traversera le Nouveau Malakoff sans être ralentie par la circulation en empruntant les couloirs réservés sur le mail Picasso, au milieu du tout nouveau boulevard de Berlin et sur le boulevard de Sarrebruck. **Les travaux sur le boulevard de Sarrebruck entre le pont Eric Tabarly et le boulevard de Seattle auront lieu à partir du 18 juin jusqu'à la fin août.**

Les travaux consistent à :

- aménager des couloirs de bus
- mettre en accessibilité 2 stations de bus
- rénover la chaussée
- aménager des continuités cyclables

Organisation de la circulation : durant ces travaux, la circulation des véhicules est maintenue dans les deux sens. Des travaux de nuit, de 20h à 6h, seront programmés fin juillet. Durant ces travaux, le boulevard de Sarrebruck sera fermé à la circulation dans les deux sens.

La ligne C4 Grèneraie - Les Sorinières

Depuis mars 2012 jusqu'à fin août : aménagement des arrêts à Nantes, Rezé, et Les Sorinières et réaménagement des couloirs bus au droit de la place des Martyrs de la résistance en lien avec l'aménagement d'une piste cyclable sur le Boulevard de la Libération.

La ligne C5 Gare Sud – Quai des Antilles

Pour rejoindre la partie ouest de l'île de Nantes, le Chronobus C5 devra emprunter le boulevard du Général-de-Gaulle. Les deux carrefours Rondeau / de Gaulle et de Gaulle / Vincent Gâche, seront adaptés pour permettre la bonne intégration de la ligne C5, sur le site propre du BusWay et améliorer la fluidité générale de la circulation. **Pendant les travaux du 9 juillet au 26 août, le BusWay empruntera la circulation générale entre les stations Cité des Congrès et Grèneraie, les stations Tripode, Ile de Nantes et Beaulieu étant reportées sur le trottoir.**

La ligne C7 Souillarderie - Sainte-Luce - Thouaré

Porte de Sainte-Luce – du 9 juillet à septembre 2012

Travaux de création du giratoire au niveau de la rue Albert Londres et travaux préparatoires sur la porte de Ste Luce. Afin de limiter la gêne, Nantes Métropole maintient la circulation route de Ste Luce. Certains mouvements seront temporairement interdits.